



Manuel d'utilisation

CalculRetraite – Base

Dernière mise à jour : jeudi 21 avril 2022

Table des matières

1. Entrée des données	5
1.1. Année/mois des données	5
a. Année des données	5
b. Mois des données	5
1.2. Composition famille	5
a. Prénom A/Prénom B	5
1.3. Épargne	6
a. REER	6
b. CELI	6
c. Non-enregistré	6
1.4. Épargne annuelle prévue	6
1.5. Salaire brut	7
a. Salaire brut	7
b. % droit cot. REER	7
1.6. Droits de cotisations inutilisées	7
1.7. Cotisation REEE à récupérer	7
1.8. Stratégies de décaissement	8
a. Décaissement REER minimal sans impôt	8
b. Décaissement REER minimal sans impôt	8
c. Non-enregistré en premier	8
d. Choix % REER et => %REER	8
1.9. Sécurité vieillesse	9
1.10. Pension	9
a. RREGOP (o/n)	9
b. Année du dernier relevé de participation	9
c. Nb années service reconnu pour le calcul	9
d. % cotisation si travail partiel	9
e. Salaire annuel de base	10
f. Nb années service pour le calcul de la rente à la date de fin d'emploi	10
g. Montant pleine rente	10
h. Âge début décaissement	10
i. Montant rente indexée à « X » ans	10
j. Coordination RRQ à 65 ans	10
k. Indexation rente	11
1.11. Revenu de location	11
a. Revenu annuel imposable actuel	11
b. Indexation attendue	11
1.12. Tableaux de RRQ	11
a. Nb d'années avant la retraite	11
b. Montant de la pension	11
1.13. Revenu net nécessaire à la retraite (en \$ d'aujourd'hui)	12
1.14. Hypothèses de calcul	12
a. Années avant retraite	12
b. Rendement d'épargne	12

c.	Rendement à la retraite	12
d.	Augmentation du prix de la vie.....	12
e.	Augmentation de l'épargne par année	13
f.	RRQ	13
g.	SV (Sécurité vieillesse)	13
h.	% en REER	13
2.	Détails résultats	15
2.1.	Information	15
a.	Âge.....	15
b.	Année	15
2.2.	Capital.....	15
a.	Capital en début d'année	15
2.3.	Dépense.....	15
a.	Dépense retraite.....	15
b.	Dépenses supplémentaires pendant la retraite.....	16
2.4.	Besoin	16
a.	Retrait nécessaire du capital (excluant le min du FERR)	16
b.	Surplus en phase de retraite	16
2.5.	Revenu.....	17
a.	Pension.....	17
b.	RRQ	17
c.	SV	17
d.	Aide aux enfants	17
e.	Revenu de location.....	17
f.	Revenu d'appoint.....	17
g.	Total revenus.....	18
2.6.	Impôts.....	18
a.	Montant imposable	18
b.	Impôts.....	18
2.7.	Rendement.....	19
2.8.	Épargne	19
a.	Épargne annuelle	19
b.	Retour d'impôt REER	19
c.	Épargne réelle	19
d.	Grosses dépenses prévues lors de l'épargne	19
2.9.	Décaissement sur capital	19
a.	REER (retrait), incluant les retraits obligatoires du FERR	19
b.	Épargne non-enregistré (retrait).....	20
c.	REEE (retrait)	20
d.	CELI (retrait).....	20
2.10.	Capital fin d'année.....	20
2.11.	CELI.....	20
a.	CELI total accumulé (début d'année).....	20
b.	Retrait CELI	21
c.	Cotisation CELI.....	21
d.	CELI disponible (début d'année)	21
e.	Max CELI restant cotisable	21

2.12.	REER.....	21
a.	REER retrait total.....	21
b.	FERR retrait obligatoire.....	22
c.	Cotisation REER.....	22
d.	REER disponible (début d'année).....	22
e.	Droit de cotisation REER.....	22
f.	Salaire brut.....	22
2.13.	Non-enregistré.....	22
a.	Retrait non-enregistré.....	22
b.	Placement non-enregistré.....	23
c.	Non-enregistré (début d'année).....	23
2.14.	REEE disponible début d'année	23
2.15.	Rendement.....	23
3.	Résultats sommaires.....	24
3.1.	Graphique capital	24
3.2.	Graphique Source du revenu	24
3.3.	Informations diverses.....	24

1. Entrée des données

1.1. Année/mois des données

a. Année des données

Permet de savoir en quelle année les données ont été rentrées.

Cette information sert pour :

- savoir en quelle année nous sommes
- pour calculer les âges.

b. Mois des données

En chiffre de 1=janvier à 12=décembre.

Permet de définir à quel moment de l'année vos chiffres ont été renseignés.

Cette information sert pour :

- Définir les rendements d'épargne pour la 1^{ère} année. Par exemple avec un rendement de 6%, si les données ont été indiqués en janvier, le rendement de l'année courante sera calculé avec 6% mais si les données ont été remplis en octobre, le rendement restant se fera sur les mois de novembre et décembre sera de 1% = $(6\%/12)*(12-10)$.
- Définir l'épargne de la première année selon la même logique que précédemment.

1.2. Composition famille

a. Prénom A/Prénom B :

Entrer votre prénom dans « Prénom A ».

Le champ « Prénom B » peut rester vide.

Selon si vous voulez planifier la retraite pour vous seul ou avec votre conjoint(e), vous pouvez laisser le champ « Prénom B » vide ou le remplir.

b. Année naissance

Dans ce champ vous devez indiquer seulement votre année de naissance en format « yyyy ».

c. Année nais 1/2/3e enfant

Ces champs doivent être rempli avec les années de naissance de vos enfants au format « yyyy ».

Il est important de respecter l'ordre d'âge des enfants, « Année nais 1^{er} enfant » doit être l'année de naissance de votre plus vieux.

Cette information sert pour :

- Le calcul des allocations familiales provinciales et fédérales
- Savoir quand les « Cotisations REEE à récupérer » pourront être décaissés, c'est-à-dire l'année dans laquelle l'enfant le plus âgé atteindra 18 ans.

1.3. Épargne

a. REER

Indiquez le montant total en REER que vous possédez.

Attention, si vous avez du capital dans un CRI, je vous recommande d'utiliser [CalculRetraite – avancé](#) car le décaissement d'un CRI (transformé en FRV) doit respecter certaines règles de % minimum et maximum qui ne sont pas pris en compte à partir de ce champ.

b. CELI

Indiquez le montant total en CELI que vous possédez.

c. Non-enregistré

Indiquez le montant total dans des comptes non-enregistrés (donc ni CELI, REER ou REEE) que vous possédez.

Attention, si vous avez des pensions, vous ne devriez pas mettre le capital de votre pension dans ce champ. Certaines pensions peuvent être prises en compte dans CalculRetraite – base comme la RREGOP, la rente viagère ou la pension à prestation déterminé (dans ce dernier cas seulement si vous connaissez déjà le montant de votre pension). Pour tous les autres cas (ex : pension à cotisation déterminé/CRI), je vous recommande d'utiliser [CalculRetraite – avancé](#).

1.4. Épargne annuelle prévue

Ce champ permet d'indiquer le montant d'épargne que vous prévoyez placer annuellement.

Cette épargne va être indexée annuellement selon le pourcentage indiqué dans le champ « Augmentation de l'épargne par année ».

Le choix de placement de cet épargne (REER/CELI/Non-enregistré) dépendra du pourcentage indiqué dans le champ « % en REER ».

Attention, ce montant d'épargne exclu le retour d'impôt calculé. Le montant du retour d'impôt est calculé selon l'épargne en REER de l'année précédente. Par exemple, si vous avez 5000\$ d'épargne et 1500\$ de retour d'impôt, l'épargne pris en compte cette année-là sera la somme des deux montants, donc 6500\$. La fonctionnalité permettant de choisir si le retour d'impôt est ajouté ou non se trouve dans [CalculRetraite – avancé](#).

1.5. Salaire brut

a. Salaire brut

Indiquez votre salaire annuel brut dans ce champ.

Ce salaire est indexé selon le champ « Augmentation du prix de la vie » (c'est-à-dire l'inflation).

Cette information sert pour :

- Calculer les droits de cotisations REER chaque année.
- Compléter la colonne « Montant imposable » (dans l'onglet Détails résultats) à titre informatif dans la phase d'épargne (c'est-à-dire avant la première ligne jaune).

b. % droit cot. REER

Donne le pourcentage servant à calculer les droits de cotisation aux REER selon votre salaire brut.

Le défaut est à 18% mais si vous avez une pension ou un RPDB avec votre employeur, ce pourcentage sera plus faible à cause du facteur d'équivalence.

Dans le cas du RREGOP, dès que vous indiquerez que vous avez le RREGOP dans le tableau « Pension », ce % se mettra automatiquement à jour pour 5%.

Attention, si vous avez une autre sorte de pension que la RREGOP vous pourriez avoir besoin de modifier ce %.

1.6. Droits de cotisations inutilisées

Veillez indiquer, par régime (REER/CELI) les droits de cotisation inutilisés au moment où vous remplissez CalculRetraite.

Ce sont des informations qui sont accessibles sur le site de l'ARC (gouvernement du Canada) dans [Mon dossier](#).

Ces montants servent pour la première année, les années suivantes, les droits de cotisation sont automatiquement calculés.

Cette information sert :

- Pour limiter le montant d'épargne qu'il est possible de mettre dans chaque régime (REER/CELI)

1.7. Cotisation REEE à récupérer

Il faut savoir que pour les REEE (Régime Enregistré d'Épargne Étude), vous pouvez récupérer toutes ou parties de vos propres cotisations.

Seules les subventions du gouvernement et les intérêts sont versés au nom de votre enfant.

Si on prend l'exemple d'un parent mettant 2500\$ (le maximum pour obtenir les subventions) par année dans le REEE de son enfant depuis sa naissance et jusqu'à ses 14 ans (après le maximum des subventions est atteint).

Si on considère un taux d'intérêt de 5%, à 17 ans cet enfant aura un total de 28 500\$ (10 500\$ de subvention plus 18 000\$ d'intérêts) pour ses études.

Les cotisations parentales de 35 000\$ pourront soit être donné à l'enfant, soit récupéré par les parents, au choix des parents.

1.8. Stratégies de décaissement

Dans ce tableau, il faut indiquer avec un « x » la stratégie de décaissement que vous choisirez.

Attention, il faut n'avoir qu'un seul choix (donc « x ») dans ce tableau.

a. Décaissement REER minimal sans impôt

Le montant du REER à décaisser sera le montant de base minimal (donc fédéral) relativement aux autres revenus disponibles.

Par exemple, en 2022 le montant de base fédéral est de 14 398\$ donc si vous n'avez que des REER et des CELI à décaisser pour vivre lors de votre retraite en 2022, 14 398\$ seront retirés de vos REER et le reste en CELI (si vous en avez assez, sinon on complète avec le REER).

Par contre, si vous avez une pension de 2 000\$ en 2022, seulement 12 398\$ sera retiré en impôt pour être sûr de ne pas dépasser le montant de base.

Ainsi, vous pouvez retirer des REER, sans payer d'impôt.

b. Décaissement REER minimal sans impôt

Le principe est le même que pour la stratégie précédente mais avec le montant de base provincial.

En 2022, le montant de base provincial étant de 15 728\$, seul 1 330\$ sera imposable à un taux de 15%.

c. Non-enregistré en premier

Dans cette stratégie, les comptes non-enregistrés seront vidés en premier, puis les REER, puis enfin les CELI.

d. Choix % REER et => %REER

Ces deux champs fonctionnent ensemble.

Cette stratégie permet de définir la portion de REER (en pourcentage) qui sera utilisée en premier. Le restant du décaissement se fera dans l'ordre suivant : Non-enregistré puis CELI.

Par exemple, si vous avez besoin de décaisser 60 000\$ et que vous avez choisi la stratégie « Choix % REER » avec « % REER » à 70%, 42 000\$ ($60\,000\$ \times 70\%$) sera décaissé en REER et 18 000\$ en non-enregistré ou en CELI.

1.9. Sécurité vieillesse

Les montants de sécurité vieillesse annuels sont remplis par défaut dans ce tableau. Ils pourraient être réduits selon les montants imposables lors de la retraite selon le seuil de réduction défini par le gouvernement.

Si vous n'avez pas vécu 40 ans au Canada depuis vos 18 ans au moment où vous réclamerez cette pension, elle pourrait être réduite. Cette réduction se calcul automatiquement dans [CalculRetraite – avancé](#) mais vous pourriez remplacer les valeurs par défaut vous-même si nécessaire.

1.10. Pension

Attention, les pensions gérées par CalculRetraite – base sont uniquement de type prestation déterminé. Si vous avez une pension à cotisation déterminé, ou si vous ne connaissez pas le montant de vos prestations (dans le cas d'une pension à prestation déterminée autre que la RREGOP), vous devriez utiliser [CalculRetraite – avancé](#).

a. RREGOP (o/n)

Si votre pension est de type RREGOP, indiquez « o » pour oui, sinon « n » pour non.

Dépendamment de votre choix des cases à renseigner pour la RREGOP apparaîtront en jaune. Cependant, si vous êtes avec la RREGOP mais que vous avez déjà le montant exacte que vous recevrez, vous pourriez l'indiquer directement dans le champ « Montant rente indexée

b. Année du dernier relevé de participation

Dans le cas de la RREGOP, veuillez indiquer de quelle année provient le relevé de participation dont vous vous servirez pour remplir le tableau.

c. Nb années service reconnu pour le calcul

Dans le cas de la RREGOP, veuillez indiquer le chiffre que vous trouverez dans votre relevé de participation pour comptabiliser le nombre d'années de service reconnues pour le calcul de votre RREGOP.

Attention, si le chiffre est un décimal, le format doit être avec une virgule et non un point.

d. % cotisation si travail partiel

Dans le cas de la RREGOP, veuillez indiquer si vous comptez travailler à temps plein (donc 100%) ou à temps partiel (indiquez le %) d'ici la retraite.

Attention, il est possible d'avoir une entente pour travailler à temps partiel tout en cotisant à 100%. Vous devez donc indiquer ici, le % selon vos cotisations.

e. Salaire annuel de base

Dans le cas de la RREGOP, veuillez indiquer le salaire qui sera pris en compte pour le calcul de votre pension. Ça correspond au salaire admissible moyen de ses 5 années de service les mieux rémunérées.

f. Nb années service pour le calcul de la rente à la date de fin d'emploi

Cette valeur est calculée automatiquement en fonction du « Nb années service reconnu pour le calcul » auquel on ajoute les années restantes de travail en fonction du « % cotisation si travail partiel ».

g. Montant pleine rente

Ce montant est calculé automatiquement en fonction des informations indiqués précédemment. C'est le montant de la rente au moment de l'arrêt de travail, sans les pénalités (si applicables).

h. Âge début décaissement

Pour le RREGOP ou autre pension à prestation déterminé, indiquez l'âge auquel vous voulez commencer à recevoir les prestations.

i. Montant rente indexée à « X » ans

Pour la RREGOP, ce montant est calculé automatiquement selon les valeurs précédemment indiquées. Ce montant prend aussi en compte l'indexation depuis la fin d'emploi ainsi que les pénalités si applicables.

Une pénalité de 6% par année sera appliqué si vous décidez de prendre votre pension avant 61 ans.

Attention, veuillez noter que le calcul de la rente ne tient pas encore en compte le nombre d'année de service pour l'admissibilité à la rente. Vous pourriez avoir droit à une pleine rente avant 61 ans.

Pour les autres pensions que la RREGOP ainsi que pour les personnes ayant déjà le montant exacte de la rente, c'est dans ce champ qu'il faut l'indiquer manuellement.

j. Coordination RRQ à 65 ans

C'est le montant qui réduira votre pension à 65 ans.

Dans le cas de la RREGOP, ce montant est calculé automatiquement. Pour les autres pensions, veuillez indiquer le montant de cette coordination manuellement.

Si votre pension n'a pas de coordination avec la RRQ, vous pouvez indiquer 0.

k. Indexation rente

Pourcentage qui sera pris en compte pour l'indexation des montant de la rente.

Dans le cas de la RREGOP, le % est défini par défaut. Pour les autres pensions, veuillez le modifier pour indiquer la bonne indexation de votre pension.

Ce champ peut être mis à 0% si votre pension n'est pas indexée.

1.11. Revenu de location

a. Revenu annuel imposable actuel

Le montant de vos revenus de location imposable.

Lors de la phase de retraite, ce revenu sera ajouté aux montant imposable familiale pour le calcul de l'impôt.

b. Indexation attendue

Indiquez quel serai l'indexation que vous prévoyez chaque année sur le revenu de location que vous recevez.

1.12. Tableaux de RRQ

Il y a trois tableaux concernant la RRQ. Chacun d'eux correspond à un choix de début des prestations de RRQ différent : 60, 65 ou 70 ans.

a. Nb d'années avant la retraite

Cette colonne correspond au nombre d'années où vous allez continuer à cotiser au RRQ avant la retraite. Dans CalculRetraite, vous pouvez faire autant de simulations que vous voulez. L'une des variables que vous pouvez utiliser est le nombre d'années avant la retraite. Donc, dans les tableaux de RRQ, vous pourriez avoir plusieurs lignes avec des hypothèses d'années restantes différentes.

b. Montant de la pension

Les colonnes suivantes indiquent le montant annuel que vous prévoyez recevoir de la RRQ selon le « Nb d'années avant la retraite » et l'âge de début des prestations.

Attention, CalculRetraite va chercher dans les tableaux les montants correspondants à la ligne où « Nb d'années avant la retraite » = « Années avant la retraite » du tableau « Hypothèses de calcul ».

Donc si vous avez 50 ans et que vous avez indiqué dans vos hypothèses de calcul qu'il vous restait 8 ans à travailler, vous prendrez votre retraite à 58 ans mais vous pouvez attendre et ne commencer à prendre vos RRQ qu'à 65 ans. Dans ce cas, dans le tableau RRQ 65 ans, vous devez mettre 8 dans la colonne de

gauche et le montant annuel de RRQ que vous prévoyez recevoir.

Le montant de RRQ peut être trouvé soit sur votre relevé de participation sur le site de [Retraite Québec](#), soit grâce à l'outil en ligne [simulR](#).

1.13. Revenu net nécessaire à la retraite (en \$ d'aujourd'hui)

Ce montant, annuel, doit correspondre à ce dont vous aurez besoin pour vivre à la retraite. C'est soit un montant individuel (si vous n'avez indiqué qu'une seule personne dans le tableau « composition famille », soit un montant familial.

Il faut donc indiquer le revenu net (donc après impôt) que vous souhaiteriez avoir à la retraite.

Si vous ne connaissez pas ce montant, vous pouvez en faire une estimation en fonction de vos dépenses actuelle et l'ajuster en fonction de votre réalité à la retraite.

Par exemple, enlever l'hypothèque si vous aurez fini de la payer, enlever les dépenses liées au travail (déplacements...) et ajouter des dépenses de loisirs, etc....

1.14. Hypothèses de calcul

a. Années avant retraite

Veillez indiquer le nombre d'année vous restant à travailler.

Attention, CalculRetraite ne gère pas les moitiés d'année donc il faut indiquer des nombres entiers dans ce champ. Ce n'est pas possible d'indiquer que vous partez à la retraite dans 6 mois en mettant 0,5 par exemple. Dans ce cas, vous pourriez mettre 0 comme « Années avant la retraite » et indiquer ce que vous prévoyez recevoir comme salaire dans la colonne « Revenu d'appoint » de l'onglet « Détails résultats ».

b. Rendement d'épargne

C'est le rendement qui va être appliqué sur vos placements (REER/CELI/Non-enregistré) chaque année dans la phase épargne, c'est-à-dire avant que la première personne parte à la retraite.

Par défaut ce rendement est mis à 5% mais vous devez le modifier selon vos propres placements.

c. Rendement à la retraite

C'est le rendement qui va être appliqué sur vos placements (REER/CELI/Non-enregistré) chaque année dans la phase de retraite/décaissement, c'est-à-dire dès que la première personne commence sa retraite.

Par défaut ce rendement est mis à 4% mais vous devez le modifier selon vos propres placements.

d. Augmentation du prix de la vie

Ce champ correspond à l'inflation. Certains montant seront donc indexé en fonction de ce pourcentage.

Il est défini par défaut à 2% mais vous pouvez le modifier pour faire des simulations différentes.

Les valeurs impactées sont :

- Dépenses
- Salaires
- Paliers d'imposition
- Crédits d'impôt
- Seuils de réductions

Attention, l'indexation de la RRQ et de la sécurité vieillesse n'est pas indexé selon ce champ mais selon une valeur de 2% indiquée dans les données de calcul.

e. Augmentation de l'épargne par année

Indique le pourcentage d'augmentation de l'épargne annuelle que vous prévoyez lors de la phase d'accumulation/épargne.

Par défaut à 1%, vous pouvez le modifier selon votre réalité.

f. RRQ

C'est le choix du moment de début des prestations de la RRQ. Vous devrez indiquer 0,1 ou 2 dans ce champ.

0 => 60 ans

1 => 65 ans

2 => 70 ans

En fonction du choix indiqué, CalculRetraite ira chercher les montants de prestation de la RRQ dans le tableau de RRQ correspondant.

Si vous prévoyez demander la RRQ à 60 ans, le montant de vos prestations vont être réduites et si vous en repoussez la demande à 70 ans, le montant en sera augmenté.

g. SV (Sécurité vieillesse)

C'est le choix du moment de début des prestations de la sécurité vieillesse. Vous devrez indiquer 1 ou 2 dans ce champ.

1 => 65 ans

2 => 70 ans

En fonction du choix indiqué, CalculRetraite ira chercher les montants de prestation de la SV dans le tableau de Sécurité vieillesse correspondant.

h. % en REER

Ce champ permet d'indiquer où vous voulez que vos épargnes annuelles soient placées dans la phase d'accumulation.

Si vous mettez 100%, ça signifie que la totalité de votre épargne ira dans votre REER, tout en respectant vos droits de cotisation inutilisés. Si vous avez plus d'épargne que de place dans vos REER, le restant ira automatiquement en CELI puis, s'il n'y a plus de place en CELI, en non-enregistré.

Par exemple avec « % en REER » = 100%, 10 000\$ d'épargne et 8 000\$ de droits de cotisation REER :

- 8 000\$ ira en REER
- 2 000\$ ira en CELI (s'il reste des droits de cotisation en CELI)

Dans le même exemple, si « % en REER » = 50% :

- 5 000\$ ira en REER (donc les droits de cotisation ne seront pas maximisés)
- 5 000\$ ira en CELI (s'il reste des droits de cotisation en CELI)

Attention, il faut aussi prendre en compte les retours d'impôts relatif aux placement REER de l'année précédente qui s'ajoute à l'épargne indiqué dans les Données d'entrée. Ce « % en REER » prend en compte la somme de ces épargnes.

2. Détails résultats

Veillez noter que dans cet onglet, toutes les colonnes dont le titre est souligné jaune est prévu pour vous permettre de renseigner manuellement certaines informations complémentaires sur certaines années spécifiques. Les détails de chacune de ces colonnes sont expliqués ci-dessous.

2.1. Information

a. Âge

C'est votre âge calculé chaque année selon votre année de naissance indiqué dans les Données d'entrée.

b. Année

C'est l'année de chaque ligne

2.2. Capital

a. Capital en début d'année

C'est le total de vos REER/CELI/Non-enregistré chaque année en début d'année. Pour la première année, ce chiffre correspondra au total du tableau d'Épargne de Données d'entrée. Pour les années suivantes, ce montant sera égal au capital calculé à la fin de l'année précédente, c'est-à-dire le capital de début d'année + l'épargne effectué dans l'année – le décaissement nécessaire dans l'année.

Attention, ce capital n'inclut pas les montants de pension.

2.3. Dépense

a. Dépense retraite

Cette colonne correspond aux montant net dont vous aurez besoin pour vivre lors de votre retraite, chaque année. Ce montant est calculé en fonction de ce que vous avez indiqué dans le tableau « Revenu net nécessaire à la retraite » des Données d'entrée, auquel on a appliqué l'indexation de « Augmentation du prix de la vie » chaque année.

Astuce : Si vous considérez que vos dépenses vont varier avec le temps, vous pourriez modifier manuellement le montant d'une année spécifique, ce qui fera que toutes les années suivantes seront recalculées en fonction de cette nouvelle valeur. Par exemple si dans vos dépenses lors de la retraite, vous avez un budget voyage de 20 000\$ et que vous pensez arrêter de voyager à 75 ans, vous pourriez aller sur la ligne de vos 75 ans et manuellement modifier le montant pour en retirer 20 000\$. Toutes les années subséquentes seront alors automatiquement modifiées aussi.

Attention, c'est un exemple comme un autre mais ça pourrait aussi être dans l'autre sens et augmenter vos dépenses car, par exemple, vous préférez prévoir de gros montants de soins de santé à partir d'un certain âge.

Un autre exemple pourrait être que vous avez vendu votre maison (j'expliquerai plus loin où mettre le gain dans ce cas-là) et que vous payez un loyer (ou une nouvelle hypothèque), vous pourriez ajouter le montant de ces nouvelles dépenses annuelles à partir de l'année du changement.

Cette valeur n'est utile que lors de la phase de retraite/décaissement (donc à partir de la première ligne jaune).

b. Dépenses supplémentaires pendant la retraite

Dans cette colonne, vous pourriez indiquer manuellement des dépenses additionnelles sur certaines années spécifique. Ces dépenses supplémentaires ne s'appliqueront qu'à cette année-là.

Par exemple, vos enfants seront encore à votre charge pour les 5 premières années de votre retraite, vous pouvez donc ajouter un montant correspondant à leurs dépenses sur ces 5 années.

Autres exemples : achat d'une voiture, changement des fenêtres de votre maison, gros voyage....

2.4. Besoin

a. Retrait nécessaire du capital (excluant le min du FERR)

Ce champ correspond au montant qu'il vous sera nécessaire de décaisser de votre propre capital (REER/CELI/non-enregistré).

Son calcul se fait de la façon suivante : **Dépenses - revenus**

- Dépenses = Dépense nécessaire à la retraite + impôt à payer (calculé sur le montant imposable de l'année précédente)
- Revenus = tous les revenus que vous recevrez cette année-là donc pensions/RRQ/SV/aide aux enfant/locatif/revenu d'appoint.

b. Surplus en phase de retraite

Cette colonne, calculée automatiquement, indique s'il y a un surplus dans l'année. Si les revenus sont plus élevés que les dépenses, il y aura un surplus. Ce surplus sera automatiquement réinvesti en CELI si les droits de cotisation le permettent, sinon, s'il ne reste plus de place en CELI, il ira automatiquement en non-enregistré.

Si CalculRetraite prend en compte deux personnes, le surplus sera automatiquement réparti de manière égale entre les deux.

2.5. Revenu

a. Pension

Montant des prestations reçus selon le montant de « Montant rente indexé » du tableau de Pension de l'onglet Données d'entrée.

Les montants débiteront à l'âge indiqué de début du décaissement.

b. RRQ

Prestation de la RRQ en fonction de l'âge de demande de la prestation que vous avez indiqué dans les hypothèses de calcul. Si CalculRetraite prend en compte deux personnes, le montant de RRQ total des deux personnes est mis dans cette colonne.

c. SV

Prestation de la sécurité vieillesse en fonction de l'âge de demande de la prestation que vous avez indiqué dans les hypothèses de calcul. Si CalculRetraite prend en compte deux personnes, le montant de SV total des deux personnes est mis dans cette colonne.

d. Aide aux enfants

Selon l'âge indiqué de vos enfants, si vous recevez encore des allocations pour vos enfants au début de votre retraite, ces montants seront ajoutés à vos revenus dans cette colonne.

Les allocations, provinciales et fédérales, sont calculées en fonction de l'âge des enfants ainsi que de votre montant imposable.

e. Revenu de location

Cette colonne indique les montants que vous recevez de vos revenus locatifs.

f. Revenu d'appoint

Dans cette colonne vous pouvez ajouter manuellement les montants (brut) que vous pourriez recevoir pendant votre retraite.

Par exemple, ça pourrait être un travail à temps partiel que vous prévoyez faire les 5 premières années de votre retraite, un héritage à recevoir ou le gain d'une vente de maison.

Veillez noter que lorsque CalculRetraite est rempli pour deux personnes qui ne prennent pas leur retraite la même année, le revenu de la personne qui continue à travailler alors que l'autre est déjà à la retraite va être pris en compte ici afin de le comptabiliser comme participation au paiement des dépenses familiales.

g. Total revenus

C'est le montant total reçu dans l'année, c'est-à-dire la somme de toutes les colonnes de revenus précédentes.

Les décaissements dans vos REER/CELI/Non-enregistré vont donc dépendre de ce total.

2.6. Impôts

a. Montant imposable

Ce montant imposable est calculé en fonction des revenus et décaissement des années précédentes. Tous les revenus provenant de la section précédente de revenus sont considérés imposable, à l'exception des allocations familiales. De ce montant est ajouté les montants de décaissement de votre capital, dépendamment de quel régime il provient :

- 100% du montant décaisser provenant des REER est considéré imposable
- 0% du montant décaisser provenant des CELI est considéré imposable
- 50% du montant décaisser provenant des comptes non-enregistrés est considéré imposable. Cette portion n'est pas modifiable dans la version CalculRetraite – base mais l'est dans la version [CalculRetraite – avancé](#).

Le montant imposable sert pour les calculs suivants :

- impôts
- allocation familiale
- réduction, si applicable des montants de la sécurité vieillesse
- crédit d'impôt en fonction de l'âge
- crédit d'impôt pour revenu de pension

Attention, dans la phase d'accumulation, ce montant imposable va être la somme des salaires des deux conjoints et ne sera affiché qu'à titre informatif.

b. Impôts

Le montant d'impôt est calculé selon le montant imposable et les paliers d'impositions fédéral et provincial (eux-mêmes indexés chaque année).

Il prend aussi en compte les crédits d'impôts en raison de l'âge ainsi que le crédit d'impôt pour revenu de pension. Ces deux crédits d'impôts sont pris en compte au niveau provincial et fédéral.

L'impôt calculé à partir du montant imposable est pris en compte dans les calculs de décaissement (donc payé) à partir de l'année suivante.

Attention, l'impôt de la première année de retraite (l'année où la première personne prend sa retraite) sera forcé à 0\$. La raison de cette particularité est qu'on suppose que l'année précédente, les deux personnes ont eu des revenus d'emploi « normaux » et donc que les montants d'impôt ont été retenus à la source. Vous pouvez modifier cette valeur manuellement si ça ne correspond pas à votre situation et que vous aurez besoin de payer de l'impôt la première année de retraite.

2.7. Rendement

C'est la somme des rendements de vos placements REER/CELI/non-enregistré (à titre informatif).

2.8. Épargne

a. Épargne annuelle

Correspond à l'épargne que vous prévoyez placer annuellement dans vos REER/CELI/Non-enregistré. La première année, le montant correspondra à celui indiqué dans les données d'entrée dans « Épargne annuelle prévue » puis les années suivantes, ce montant sera indexé selon le pourcentage indiqué dans « Augmentation de l'épargne par année ».

b. Retour d'impôt REER

Ce montant de retour d'impôt est calculé selon l'épargne placé en REER l'année précédente ainsi que du taux marginal d'imposition selon le salaire brut de la personne.

c. Épargne réelle

Ce champ est à renseigner manuellement. Il permet de faire un suivi dans le temps pour savoir, à la fin d'une année, si le montant réelle qui a été épargnée cette année-là est plus élevée ou plus faible que le montant d'épargne qui était initialement prévue.

d. Grosses dépenses prévues lors de l'épargne

Il est possible d'ajouter manuellement une dépense supplémentaire sur une année spécifique lors de la phase d'épargne. Cela permet de prévoir que, pour cette année spécifique, les épargnes ne seront pas aussi élevées que d'habitude.

Le montant de la dépense sera déduit à part égale entre les deux conjoints.

Par exemple, dans le cas d'une configuration de CalculRetraite à deux personnes, si vous prévoyez un gros voyage en 2025 qui vous coûterai 8 000\$ et que cette année-là l'épargne prévue aurait dû être, pour chaque personne à 10 000\$, l'épargne va être soustrait du coût du voyage et donc sera réduit à 6 000\$ pour chaque personne.

Attention, cette colonne sert uniquement dans la phase d'accumulation (avant la retraite).

2.9. Décaissement sur capital

a. REER (retrait), incluant les retraits obligatoires du FERR

C'est le montant qui sera déduit des REER selon la stratégie choisie dans le tableau de « Stratégie de décaissement » des Données d'entrée.

À 71 ans, si le montant minimum du FERR est élevé, ça pourrait donner un décaissement qui serait supérieur au retrait nécessaire du capital.

Attention, une colonne cachée « REER (retrait) surplus » permet d'aller compléter le montant manquant en REER s'il n'y a plus assez de CELI et/ou de non/enregistré (dépendamment de la stratégie) pour combler les dépenses.

b. Épargne non-enregistré (retrait)

C'est le montant qui sera déduit des comptes non-enregistré selon la stratégie choisie dans le tableau de « Stratégie de décaissement » des Données d'entrée.

c. REEE (retrait)

C'est le montant qui sera déduit selon la « cotisation REEE à récupérer » indiqué dans les Données d'entrée. Le décaissement REEE devient accessible au 18 ans de l'enfant le plus âgé.

Attention, ce choix de décaissement n'est pas pris en compte dans les stratégies de décaissement mais a plutôt la priorité sur les autres régimes (sauf le REER).

d. CELI (retrait)

C'est le montant qui sera déduit des CELI selon la stratégie choisie dans le tableau de « Stratégie de décaissement » des Données d'entrée.

2.10. Capital fin d'année

Correspond au capital de début d'année auquel on ajoute l'épargne de l'année ainsi que les rendements et où on déduit le décaissement.

Donc c'est le montant total (REER/CELI/Non-enregistré) qu'il est supposé rester à la fin de l'année selon les hypothèses définis.

Astuce : Il est recommandé de faire un suivi de votre plan de retraite chaque année pour vérifier si êtes « sur la bonne voie » selon vos valeurs prévisionnelles.

Pour ce faire, vous pouvez mettre vos valeurs dans les Données d'entrée de la version 2022 de CalculRetraite et copier dans Détails résultats la ligne de l'année 2021 que vous aviez dans votre version précédente. Attention, il faut faire un collage spécial pour ne pas coller les formules ! Les étapes pour procéder à cette copie de ligne sont expliqués dans la [FAQ](#).

2.11. CELI

a. CELI total accumulé (début d'année)

C'est la somme du capital en CELI des deux conjoints.

b. Retrait CELI

Correspond au montant de retrait nécessaire dans le CELI de chacun des conjoints selon le montant de décaissement en CELI calculé selon la stratégie de décaissement choisie.

c. Cotisation CELI

Correspond au montant cotisé dans le CELI de chaque personne. Les cotisations proviennent soit d'un montant d'épargne lors de la phase d'accumulation, soit d'un surplus lors de la retraite.

Dans le cas de l'épargne lors de la phase d'accumulation, le montant total d'épargne (épargne + retour d'impôt) est d'abord mis en REER selon le « % REER » déterminé dans les Données d'entrée et selon les droits de cotisation REER de l'année, puis, s'il reste de l'épargne qui ne doit ou ne peut pas aller en REER, celle-ci ira en CELI, tout en respectant les droits de cotisations.

Dans le cas des surplus lors de la retraite (revenu > dépenses), celles-ci iront directement en CELI selon les droits de cotisations. Dans ce cas, si CalculRetraite est rempli pour deux personnes, les cotisations iront à parts égales entre les deux personnes.

d. CELI disponible (début d'année)

C'est le montant total de CELI disponible en début d'année.

e. Max CELI restant cotisable

Correspond aux droits de cotisations CELI. Pour la première année c'est le montant indiqué dans le tableau « Droits de cotisations inutilisées » qui sera pris en compte. Ensuite, 6000\$ sera ajouté chaque année.

Attention, sachant que les chiffres de CalculRetraite sont mis à jour annuellement dans chaque nouvelle version proposée, si le gouvernement décide d'augmenter les droits de cotisation CELI (ce qu'ils sont supposés faire par tranche de 500\$ régulièrement pour combattre l'inflation), ce 6000\$ pourra passer à 6500\$, etc...

2.12. REER

a. REER retrait total

Correspond au retrait des REER, autant celui nécessaire calculé selon la stratégie de décaissement que les retraits obligatoires provenant du FERR à partir de 71 ans.

b. FERR retrait obligatoire

Correspond au retrait minimum obligatoire du FERR à partir de 71 ans.

Ce montant, à titre informatif, permet de mieux comprendre pourquoi il y a parfois un surplus en phase de retraite quand les retraits obligatoires sont supérieurs aux retraits calculés pour combler les dépenses.

c. Cotisation REER

Correspond au montant cotisé dans le REER de chaque personne.

Lors de la phase d'accumulation, le montant total d'épargne (épargne + retour d'impôt) est mis en REER selon le « % REER » déterminé dans les Données d'entrée et selon les droits de cotisation REER de l'année.

d. REER disponible (début d'année)

C'est le montant total de REER disponible en début d'année.

e. Droit de cotisation REER

Correspond aux droits de cotisations REER.

Pour la première année c'est le montant indiqué dans le tableau « Droits de cotisations inutilisées » qui sera pris en compte. Pour les années suivantes, les droits de cotisation seront déduits des montants épargnés en REER et les droits de cotisations selon le « % droit cot. REER » du salaire brut seront ajoutés.

Donc par exemple si on avait au début d'année 12 000\$ de droits de cotisation REER, que notre salaire brut est de 50 000\$ et que le % de droit de cotisation est de 18% (pas de pensions).

On a placé 8 000\$ en REER donc il reste 4 000\$ auquel on rajoute $50\,000\$ \times 18\% = 9\,000\$$. Donc le droit de cotisation REER pour l'année suivante sera de 13 000\$.

f. Salaire brut

Cette colonne sert à connaître le salaire brut pris à partir du montant initial indiqué dans « Salaire brut » puis indexé selon le pourcentage de « Augmentation du prix de la vie ».

Il sert à calculer les droits de cotisation REER ainsi que le revenu dans le cas d'une retraite différée des conjoints.

2.13. Non-enregistré

Veillez noter que dans CalculRetraite – base, les montants des comptes non-enregistrés dans deux conjoints sont regroupés dans un seul. Si vous désirez faire un suivi des comptes de chacun, cette fonctionnalité est disponible dans [CalculRetraite – avancé](#).

a. Retrait non-enregistré

Correspond au retrait du compte non-enregistré selon le montant de décaissement calculé en fonction de la stratégie de décaissement choisie.

b. Placement non-enregistré

Correspond au montant placé dans les comptes non-enregistrés. En général, des montants sont placés dans le cas où il n'y a plus de droits de cotisation ni dans les REER, ni dans les CELI.

c. Non-enregistré (début d'année)

C'est le montant total de non-enregistré disponible en début d'année.

2.14. REEE disponible début d'année

Correspond au montant indiqué dans « Cotisation REEE à récupérer » des Données d'entrée. Dès les 18 ans de l'enfant le plus âgé, des décaissements seront faits dans ce montant selon la stratégie de décaissement et donc le montant REER précédemment choisi.

Aucun rendement n'est calculé sur ce montant puisque dans un REEE seuls les cotisations sont récupérables par les parents. Les rendements ainsi que les subventions seront retirés au nom de vos enfants.

2.15. Rendement

Le pourcentage de rendement de vos placements sera indiqué dans cette colonne selon les pourcentages indiqués dans « Rendement d'épargne » et « Rendement à la retraite » de Données d'entrée.

Pour la première année, le rendement sera calculé selon le nombre de mois restant dans l'année en fonction du « Mois des données » indiqué dans les Données d'entrée.

Astuce : vous pouvez modifier manuellement ces rendements afin, par exemple, de simuler une chute boursière et de vérifier que votre plan de retraite tient toujours.

3. Résultats sommaires

3.1. Graphique capital

Permet de visualiser l'évolution de chacun des sources du capital personnel dans le temps :

- REER de chacun
- CELI de chacun
- Non-enregistré

3.2. Graphique Source du revenu

Permet de visualiser d'où proviennent les revenus nécessaires à la retraite (RRQ, SV, pension, travail d'appoint, capital...)

3.3. Informations diverses

Si vous épuisez votre capital d'ici vos 100 ans, CalculRetraite vous indiquera l'année et l'âge à laquelle vous aurez épuisé votre capital, sinon, il vous donnera le montant restant en capital à vos 100 ans.

De plus, à titre indicatif, des informations sur les hypothèses de calcul ayant le plus de poids sur votre plan de retraite (ou ceux sur lesquels vous avez le plus de contrôle) sera affiché :

- **Réduire ses dépenses ?**
Le revenu familial net nécessaire à la retraite avec la correspondance en pourcentage par rapport à vos salaires actuels.
- **Augmenter son épargne ?**
Le pourcentage d'épargne par rapport à votre salaire brut.
- **Travailler plus longtemps ?**
Le nombre d'année vous restant à travailler et votre âge à la retraite selon cette simulation
- **Avoir un meilleur rendement ?**
Les taux de rendement indiqués avant et après la retraite.